



Réforme de l'accès à la fac : pourquoi tout est allé si vite

LE PROJET DE LOI « relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants » est examiné à l'Assemblée nationale à partir du 12 décembre. Il entend fixer de nouvelles règles d'entrée à l'université, afin de mettre fin au tirage au sort et de réduire l'échec en licence. Les fi-

lières pourront vérifier qu'un candidat possède les acquis suffisants et établir, au niveau national, la liste des compétences qu'elles jugent nécessaires.

La rédaction du projet de loi a été précipitée par les polémiques sur le portail APB et le tirage au

sort, qui ont surgi durant l'été et à la rentrée. *Le Monde* raconte comment la ministre de l'enseignement supérieur, Frédérique Vidal, qui pensait avoir le temps de la réflexion sur le sujet de l'accès à l'université, a su se hâter.

PAGE 14

Les six mois qui ont bouleversé l'accès à l'université

Le gouvernement a su s'appuyer sur les polémiques du tirage au sort et d'APB. Sa loi arrive mardi à l'Assemblée

RÉCIT

Le ton est cordial ce jeudi 18 mai, entre Thierry Mandon et Frédérique Vidal. Sur le perron du ministère de l'enseignement supérieur, le secrétaire d'Etat du gouvernement socialiste remet les clés à la nouvelle ministre. Cette dernière évoque alors à peine le chantier qui va pourtant l'occuper sans interruption durant les six mois suivants : l'explosive réforme de l'accès à l'université. Devant les journalistes, elle imagine avoir le temps d'« *expérimenter à petite échelle* », dans un premier temps, la mise en place de « *prérequis* » pour entrer en licence, promesse inscrite dans le programme d'Emmanuel Macron.

Nous sommes alors moins de trois semaines avant le déclenchement de la crise de l'été sur la plate-forme d'Admission post bac (APB), avec les premiers résultats de la session d'admission dans l'enseignement supérieur. A peine six mois plus tard, le projet de loi qui instaure un bouleversement sans précédent des règles à l'entrée de l'université arrive en débat à l'Assemblée nationale, mardi 12 décembre. Il permet aux universités d'examiner à l'avenir les dossiers des candidats : une forme de sélection nouvelle dans la seule filière où elle était jusqu'ici interdite, qu'aucun gouvernement n'avait osé mettre sur la table depuis trente ans.

Le tirage au sort, élément déclencheur

« *En attente.* » Le 8 juin, date de publication des résultats du

premier tour d'affectation des bacheliers dans l'enseignement supérieur, des milliers de candidats découvrent leur situation sur APB. A quelques jours du début des épreuves du baccalauréat, 156 000 jeunes n'ont aucune proposition. Soit 10 000 à 20 000 de plus qu'en 2016, selon les estimations.

Mais, surtout, vient s'ajouter aux plaintes de ces candidats sans affectation la surprise de ceux refusés... à l'entrée de la fac ! Le tirage au sort explose en 2017 : dans cette filière censée être ouverte à tous, on le pratique depuis plusieurs années pour répartir les candidats lorsqu'ils sont plus nombreux que les places disponibles, en sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps), en droit, en psychologie... Cette fois, avec 40 000 candidats de plus, en raison du boom démographique mais aussi des étudiants en réorientation, 169 licences y ont recours ; 26 000 candidats sont concernés. Même dans les filières signalées par une « *pastille verte* » où les places ne devaient pas être limitées.

Pour la première fois, des lycéens d'Ile-de-France (857 précisément) qui veulent rejoindre la première année de médecine figurent au rang des déçus. L'effet est immédiat : « *Il y a beaucoup plus de réactions quand il s'agit de futurs médecins parisiens que lorsque ce sont des étudiants de sport qui finissent sur le carreau à cause du tirage au sort, eux, depuis au moins trois ans* », grince Jimmy Losfeld, président de la FAGE, premier syndicat étudiant.

Branle-bas de combat au ministère, où l'on semble réaliser à quel point le sujet est sensible. Un com-

munié de presse est envoyé le jour même, à 23h26 : il annonce une réunion dès le lendemain avec les doyens de santé, afin de trouver une solution pour pousser les murs de certaines facultés.

Dans l'ancienne équipe de M. Mandon, aujourd'hui, on s'agace. « *Nous en avons parlé avec les doyens dès le printemps et nous avons vu qu'il y aurait de la place pour tous en Ile-de-France. Il suffisait de discuter avec eux en amont* », assure un ancien conseiller. La transition entre les deux équipes a pu ralentir ces ajustements. Après coup, au ministère, on reconnaît avoir été surpris par l'ampleur du phénomène. « *On savait que la situation allait être tendue, mais pas à ce point* », rapporte-t-on dans l'entourage de la ministre, Frédérique Vidal.

Si la polémique a pris si vite, c'est aussi parce que la procédure APB était attendue au tournant depuis plusieurs semaines. Dans l'entre-deux-tours de la présidentielle, le 27 avril, une circulaire publiée en catimini par le précédent gouvernement a mis le feu aux

poudres, en officialisant l'utilisation du tirage au sort à l'entrée de l'université, alors que M. Mandon et sa ministre de tutelle, Najat Valaud-Belkacem, n'ont cessé de clamer leur intention d'y mettre fin.

« *Nous savions très bien le côté totemique et repoussoir du sujet, confie-t-on aujourd'hui dans l'entourage de l'ex-ministre. Mais nous avons pris nos responsabilités pour assurer la rentrée qui arrivait.* » Le but est alors de protéger juridiquement les universités et les recteurs face aux possibles recours de candidats déçus, le tirage au sort n'ayant pas de base juridique. « *Cela s'est fait dans mon dos,*



assure aujourd'hui M. Mandon. *J'étais en total désaccord avec ce texte inutile.* » « *A partir du moment où le tirage au sort était ainsi officialisé, on savait que ce serait un point d'appui politique au futur gouvernement pour instaurer la sélection* », juge Lilà Le Bas, présidente du syndicat étudiant UNEF.

Une communication de crise habile

Mise en place de cellules de crise dans chaque académie, travail avec les recteurs et les universités pour trouver de nouvelles places... Tout au long de l'été, le ministère montre qu'il est sur le pont. Il s'applique aussi à gérer l'emballement médiatique, en communiquant activement sur l'amélioration de

« Le ministère a tapé vite et fort, dans une stratégie du "choc" »

PIERRE CHANTELOT
 membre du Snesup

certain indicateurs. Et en prenant garde aux voix discordantes. L'ingénieur Bernard Koehret, créateur de la plate-forme APB, se fait recadrer lorsqu'il transmet le nombre de candidats sans affectation alors que le ministère s'est gardé d'en faire part. « *A partir de ce moment, j'ai été écarté du pilotage de la plate-forme* », déplore le professeur émérite.

Au fil des vagues d'affectation, 87 000 candidats se retrouvent sans solution le 14 juillet, soit moins qu'en 2016. Mais, après les résultats du bac, les témoignages de bacheliers généraux mentionnent très bien qui n'ont pas obtenu la licence désirée à la fac font toujours les gros titres. On entend moins les bacheliers professionnels et technologiques, pourtant plus nombreux à ne pas avoir reçu de propositions sur APB.

Jusqu'au bout, la question du tirage au sort concentre les attentions : in fine, 10 000 candidats seront écartés de l'université. Un

record. Frédérique Vidal enchaîne les télévisions et radios, pilonnant l'espace médiatique des arguments et éléments de langage qui dominent encore aujourd'hui, sur ce tirage au sort « scandaleux », tout comme sur cette « sélection par l'échec en première année à l'université ». « *Le système est à bout de souffle* », martèle la ministre, comme un mantra.

« *Incontestablement, on arrivait au bout du système, observe un ancien conseiller. Mais, de fait, le buzz que nous nous efforçons d'éteindre chaque année, ce qui était encore possible cette année, eux n'y ont pas eu intérêt.* » Fin septembre, 3 700 jeunes restent sans affectation, soit un millier de plus qu'en 2016... sur quelque 800 000 candidats au départ. Mais la réforme est lancée, la fenêtre de tir a su être utilisée.

Une réforme au pas de charge

Dans l'entourage de la ministre, on le reconnaît sans mal : « *L'ampleur de la crise a accéléré le calendrier de la réforme.* » Dès le 17 juillet, Frédérique Vidal réunit l'ensemble des représentants de la communauté universitaire pour lancer une concertation sur un calendrier serré : elle va s'achever en octobre, la réforme devant s'appliquer dès 2018.

APB 2017 oblige, elle arrive en terrain conquis au moins sur un point : le statu quo menant au tirage au sort n'est plus possible. Le chantier n'en est pas moins sensible. Les syndicats étudiants rappellent déjà que toute réforme qui aboutirait à une « sélection sèche » constitue un casus belli. Les présidents d'université, eux, acceptent cette promesse de réforme au pas de charge, ne manquant pas d'y voir enfin l'occasion de mettre en place les « prérequis », ces critères d'entrée en licence qu'ils réclament depuis si longtemps.

De fait, certaines filières sont déjà prêtes à passer à la vitesse supérieure. « *En Staps, où nous avions encore cette année 33 000 demandes pour 17 000 places, nous réfléchissions depuis le*

printemps aux compétences que l'on pourrait demander aux candidats, confie Didier Delignières, à la tête de la conférence des doyens de la filière. *Les autres disciplines ont très vite rattrapé leur retard pendant les groupes de travail pour élaborer ces prérequis.* »

En septembre, la ministre l'annonce : la plate-forme et l'algorithme d'APB, qui rappellent « trop de mauvais souvenirs », ne survivront pas. La réforme se précise, et deux camps se dessinent. D'un côté, les principaux syndicats étudiants et enseignants, la FAGE et le SGEN-CFDT, adhèrent aux grandes lignes annoncées par le ministère. Dans les filières en tension, les universités pourront examiner l'adéquation entre le profil du bachelier et les caractéristiques de la formation pour départager les candidats. L'UNEF et le Snesup-FSU y voient, eux, une fermeture de l'université à certains bacheliers, faute de moyens investis. Mais la mobilisation ne prend pas.

« *Le ministère a tapé vite et fort, dans une stratégie du "choc", avec un argument massue : si vous êtes contre notre réforme, vous êtes pour le tirage au sort* », estime Pierre Chantelot, du Snesup, qui espère toujours mobiliser lycéens, parents et personnels de l'université. Au ministère, on se défend : « *Ce n'est pas une réforme instaurant la sélection ; le cœur de notre projet, c'est la personnalisation des parcours et l'accompagnement de chacun.* »

Alors que les députés s'approprient à examiner le projet de loi relatif à « l'orientation et à la réussite des étudiants », la rapidité avec laquelle l'un des principaux tabous de l'université semble être tombé a de quoi marquer. « *Il y a eu un véritable alignement des planètes* » pour le gouvernement, analyse avec une pointe de cynisme un ancien membre de cabinet ministériel. Au moins jusqu'à aujourd'hui. Mais la mise en œuvre de ces nouvelles règles dans les prochains mois constitue un nouveau défi de taille. ■

SÉVERIN GRAVELEAU
 ET CAMILLE STROMBONI

